

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2021 à 19 HEURES**

L'an deux mil vingt et un et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

**Présents :** MM Thierry CORNIOT, Michèle SELLIER, Chantal RELTIENNE, Marc SEGRETIN, Bernard GUIMBERT, Delphine CORTES LANTENOIS, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Patrick MEURANT, Annabel SCHROEDER, Michel CAGNAT, Pascal BINARD, Nicolas DUMONT, Reynald CHALMEAU, Sylvia TISON, Florence HAULTCOEUR, Gwenaëlle DANCIN, Daniel HENRY

**Absents excusés :**

Chantal GUIDEZ donne pouvoir à Michèle SELLIER

Jean-Claude MARTIN donne pouvoir à Florence HAULTCOEUR

**Secrétaire de séance :** Patrick MEURANT

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Monsieur le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : décisions modificatives : favorable à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Subvention maison de l'enfance ;**

Tous les ans en fin d'année nous basculons du budget de la commune sur le budget de la maison de l'enfance la somme nécessaire à l'équilibre du budget.

Cette année, Madame Michèle SELLIER propose au conseil municipal la somme de 150 000 €.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Participation pour la commune de Beaumont aux goûters;**

ériscolaire année 2021

nb enfants	- de 6 ans	+ 6 ans	total
Décembre 2020	84	75	159
Janvier	107	116	223
Février	65	60	125
Mars	148	120	268
Avril	46	32	78
Mai	108	95	203
Juin/Juillet	107	134	241
Septembre	130	138	268
Octobre	108	121	229
<b>TOTAL</b>	<b>903</b>	<b>891</b>	<b>1794</b>

*R*

**Total des enfants présents : 1794**

1794 x 0,15 € (prix de revient d'un gouter) = **269.10 €**

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

**Décision modificative :**

DM 2021-1 : Maison de l'Enfance - Fonctionnement

Afin de régulariser les écritures comptables sur le budget de la Maison de l'Enfance, il convient de prendre la décision modificative ci-dessous, soit, rajouter 3 000 € au chapitre 011, article 60632 et diminuer de 3 000 € le chapitre 12, article 6413:

<b>Section fonctionnement</b>	
Dépenses	
Chap 011 Charges à caractère général	
60632 Fournitures de petit équipement	- 2 770,90 €
Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés	
6413 Personnel non titulaire	+ 15 918,56 €

<b>Section fonctionnement</b>	
Dépenses	
Chap 011 Charges à caractère général	
60632 Fournitures de petit équipement	+ 229.10 €
Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés	
6413 Personnel non titulaire	+ 12 918.56 €

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

DM 2021-1 : Commune - Fonctionnement

Le compte 7391172 du chapitre 14 est en négatif de – 1 947€.  
Actuellement, les dépenses sont réparties comme ci-dessous :

<b>Section fonctionnement</b>	
Dépenses	
Chap 14 Atténuations de produits	
7391172 Dégrèvement de TH sur les logements vacants	- 1 947.00 €
Chap 011 Charges à caractère général	
615221 Bâtiments publics	+ 20 083,55 €

Il est proposé de retirer 3000 € au chapitre 011 et de les insérer au chapitre 14 :

<b>Section fonctionnement</b>	
Dépenses	
Chap 14 Atténuations de produits	
7391172 Dégrèvement de TH sur les logements vacants	+ 1 053.00 €
Chap 011 Charges à caractère général	
615221 Bâtiments publics	+ 17 083.55 €

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

DM 2021-1 : Commune - Investissement

Afin de régulariser les écritures comptables sur le budget de la Commune, il convient de prendre les décisions modificatives ci-dessous, soit, rajouter 400 € au chapitre 20, article 2051 et diminuer de 400 € le chapitre 21, article 2183:

<b>Section investissement</b>	
Dépenses	
Chap 20 Immobilisation incorporelles	
2051 « Concessions et droits similaires »	- 360.40 €
Chap 21 Immobilisation corporelles	
2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »	+ 3 302,01 €

<b>Section investissement</b>	
Dépenses	
Chap 20 Immobilisation incorporelles	
2051 « Concessions et droits similaires »	+ 39.60 €
Chap 21 Immobilisation corporelles	
2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »	+ 2 902.01 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Informations diverses :**

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux à la résidence Colbert dont débuté.
- Madame Sylvia TISON informe le conseil municipal qu'il y a eu environ 800 visiteurs sur le marché de Noël. Monsieur Bernard GUIMBERT annonce la distribution de 100 sachets de friandises pour les enfants.

**Questions diverses :**

- Monsieur Michel CAGNAT demande quand sera réalisé le marquage au sol et notamment au niveau de la voie de dégagement en face de la place. Le marquage sera réalisé début 2022. Monsieur Pascal BINARD demande si le marquage pour la place de livraison sera refait. Nous avons prévu tous les marquages.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 19h21

Le Secrétaire,

Les membres,

Thierry CORNIOT  
Maire de Seignelay



